
**NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE
DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020**

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

D'autre part, la loi NOTRE du 07 août 2015 crée, en son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales. Cette note répond donc à cette obligation pour la communauté de communes. Elle sera, comme le compte administratif 2020, disponible sur le site internet de la CCGL.

Le Compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées et exécutées pour l'année 2020.

1- DONNEES SYNTHETIQUES SUR LA SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE GRAND LIEU

A- Informations statistiques, fiscales et financières à partir des critères de la DGF 2020 :

- Code SIREN :	244 400 438
- Régime fiscale :	Fiscalité professionnelle unique
- Nombre de Communes membres :	9
- Population totale INSEE au 01.01.2020 :	39 682
- Population DGF au 01.01.2020 :	39 915
- Potentiel fiscal :	12 515 498 €
- Potentiel fiscal par habitant :	313,55 €
- Coefficient d'intégration fiscale (CIF) :	0,36
- Dotation d'intercommunalité totale 2020 :	403 778 €
- Dotation d'intercommunalité par habitant 2020 :	10,12 €
- Dotation de compensation 2020 :	884 835 €

B- Ratios financiers 2020 de la Communauté de Communes de Grand Lieu

(En €/hab. pour les ratios 1 à 6 puis en pourcentage- budgets principaux)

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	284,49	276,00
2	Produit des impositions directes/population	247,46	283,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	350,41	329,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	55,28	74,00
5	Encours de dette/population	147,88	181,00
6	DGF/population	32,47	51,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	14,76 %	38,90 %
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	82,05 %	89,50 %
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	15,78 %	22,40 %
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	42,20 %	55,00 %

2- PRESENTATION GENERALE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2020

A- Budget principal 2020

Le budget principal permet le fonctionnement de l'administration territoriale, les relations financières avec les communes ainsi que le financement de nombreux d'investissements (aménagement de voirie, mobilités et déplacements, aires d'accueil des gens du voyage, assainissement...).

Budget principal (nbre : 1)

	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement	11 725 347,46 €	16 468 834,36 €	4 743 486,90 €
Investissement	2 478 413,55 €	3 359 426,80 €	881 013,25 €
TOTAL	14 203 761,01 €	19 828 261,16 €	5 624 500,15 €
Restes à réaliser	- 2 417 478,26 €	413 250,17 €	- 2 004 228,09 €
RESULTAT DE CLOTURE			3 620 272,06 €

B- Présentation consolidée des budgets annexes 2020

Les budgets annexes concernent les parcs d'activités, la gestion immobilière, les déchets ménagers et assimilés, l'assainissement collectif et non collectif, les équipements aquatiques, l'office de tourisme communautaire.

Budgets annexe (nbre : 7)

	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement	20 149 233,23 €	25 762 139,83 €	5 612 906,60 €
Investissement	19 719 909,25 €	16 034 864,74 €	- 3 685 044,51 €
TOTAL	39 869 142,48 €	41 797 004,57 €	1 927 862,09 €
Restes à réaliser	- 687 264,09 €	512 646,00 €	- 174 618,09 €
RESULTAT DE CLOTURE			1 753 244,00 €

3- LES RECETTES FISCALES 2020

Les recettes fiscales sont versées par les entreprises et les habitants :

Taxe d'habitation (TH) et le produit de foncier non bâti transféré (TFB et TFNB) et produit additionnel (TAFNB)	3,550 millions d'€
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	3,496 millions d'€
Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)	2,090 millions d'€
Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM)	0,495 million d'€
Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER)	0,188 million d'€
Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR)	0,346 millions d'€
Dotations Compensation de la réforme de la TP (DCRTP)	0,175 million d'€
Taxe GEMAPI	0,122 million d'€

Les taux votés par la Communauté de communes sont :

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
TAXE D'HABITATION	7,89%	7,97%	7,97%	7,97%	7,97%	7,97%
TAXE SUR LE FONCIER BATI	0,50%	0,75%	0,75%	0,75%	0,75%	0,75%
TAXE SUR LE FONCIER NON BATI	2,65%	2,65%	2,65%	2,65%	2,65%	2,65%
COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES	23,99%	23,99%	23,99%	23,99%	23,99%	23,99%

4- LES EMPRUNTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

La dette actuelle est composée de 21 contrats pour un capital restant dû de 10,63 millions d'€ au 31/12/2020.

Les emprunts financent pour 51 % la Gendarmerie de St Philbert, 29 % l'assainissement collectif initiés antérieurement au transfert de la compétence en 2017, 11 % pour les aménagements de parcs d'activités, 6% pour les déchetteries et pour 4 % pour les équipements aquatiques.

5- LES EFFECTIFS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Au 31 décembre 2020, la collectivité comptait 76 agents soit 66,3 emplois équivalents temps plein.